30 mai 2023 -12:16

Lancement de l’étude de faisabilité pour la restauration intérieure du Palais de Justice de Bruxelles

La Régie des Bâtiments a désigné une équipe d’études pour réaliser une étude de faisabilité en vue de la rénovation et de la restauration complètes de l’intérieur du Palais de Justice de Bruxelles. L’équipe d’études, qui débutera cette mission le 5 juin 2023, analysera l’état actuel du bâtiment et développera des propositions pour aborder les futurs travaux.

Mathieu Michel, Secrétaire d’Etat chargé de la Régie des Bâtiments : *« Le Palais de Justice est un symbole de notre pays. Il est resté plus que 40 ans sous ses échafaudages et l’état de l’intérieur demande une restauration profonde. J'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui qu'après les travaux de rénovation complète des façades, rendez-vous en 2024 lorsque nous enlèverons les premiers échafaudages de la façade côté Place Poelaert, tout en lançant, parallèlement à ce moment important, la restauration de l'intérieur du Palais de Justice. Je remercie les associations Fondation Poelaert et Quartier des Arts pour leur rapport inspirant. Je suis certain que le bureau d'étude en fera bon usage lorsqu'il élaborera une stratégie visant à restaurer également l'intérieur du Palais de justice de Bruxelles.*

Le Palais de Justice comme bâtiment central de la justice à Bruxelles

À l’avenir, l’intérieur du Palais de Justice sera restauré, rénové et réaménagé dans sa totalité. Ces travaux s’inscrivent dans la note de vision qui a été approuvée par le Conseil des ministres le 9 décembre 2016 et qui définit, entre autres, que toute la chaîne correctionnelle de la justice sera maintenue dans le Palais de Justice même, et que celui-ci fera de nouveau office de bâtiment central pour la justice à Bruxelles.

L’objectif est de remettre à l’honneur l’aspect original du Palais de Justice, qui est protégé en tant que monument, et d’adapter en même temps le bâtiment aux besoins d’une justice moderne et aux exigences actuelles en matière de durabilité et de techniques.

L’étude de faisabilité comme base pour les futures études de restauration et de rénovation

Afin de préparer cette restauration et cette rénovation importantes, une étude préalable de faisabilité va être lancée. Cette étude permettra d’avoir une vision de l’état général du bâtiment. Elle sera principalement axée sur les aspects techniques et analysera, entre autres, les aspects urbanistiques, historiques et patrimoniaux, mais également l’utilisation des matériaux, la stabilité, la sécurité (incendie), le réseau d’égouts, les installations techniques, etc.

Sur cette base, l’étude de faisabilité définira les défis et les priorités pour la restauration et la rénovation

ultérieures de l'intérieur du Palais de Justice. Elle développera des options concrètes pour leur approche et les comparera en termes de coûts et de faisabilité. Cela aidera la Régie des Bâtiments et le SPF Justice à prendre des décisions et à faire des choix lors des futurs projets de rénovation et de restauration.

Planning du projet

L'étude de faisabilité sera achevée au plus tard à l'automne 2024.

Dans une phase ultérieure, les besoins des différents utilisateurs du Palais de Justice seront identifiés, ce qui permettra de lancer, par la suite, un marché public pour les études de restauration et de rénovation.

Les travaux à proprement parler seront exécutés par phases, étant donné que le Palais de Justice de Bruxelles doit rester opérationnel.

Dès que l'étude de faisabilité sera achevée, la Régie des Bâtiments aura une meilleure idée du coût et du planning de la restauration et la rénovation de l'intérieur du Palais de Justice.

Restauration et rénovation de l'extérieur du Palais de Justice de Bruxelles

En parallèle, la phase 1 du projet de restauration et de rénovation des façades du Palais de Justice de Bruxelles est en cours.

Cet été, la Régie des Bâtiments désignera une firme pour la restauration et la rénovation de la façade avant du Palais de Justice (côté place Poelaert).

Fiche technique

Propriétaire : État belge
Maître de l'ouvrage : Régie des Bâtiments
Occupants : SPF Justice et Police fédérale
Équipe d'études pour l'étude de faisabilité : A229 – Atelier d'architecture CAZ (sous-traitants : Ney & Partners, GEI, DMAP)
Coût total de l'étude de faisabilité : 1,2 million d'euros, T.V.A. comprise

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
http://www.buildingsagency.be

Johan Vanderborght
Porte-parole
+32 (0)470 13 10 74
press@buildingsagency.be

© 2023 - news.belgium.be